

## REGLEMENT INTERIEUR

### **RESPECT DES HORAIRES - ASSIDUITE**

Il est important que l'élève arrive à l'heure, l'école sera fermée entre les cours.

L'absentéisme répété entraîne souvent une gêne pour vos camarades, surtout lors de la préparation du spectacle de fin d'année. Nous comptons donc sur **votre présence tout au long de l'année.**

(Veuillez prévoir les rendez-vous de médecin, anniversaires etc... hors temps de cours)

**Toute absence doit être obligatoirement excusée à son professeur avant le début du cours suivant.**

**3 absences non prévues ou excusées entraîneront l'exclusion de l'élève, ces cours ne seront en aucun cas remboursable ni échangeable** (la responsabilité de Dance & Co Fanny Dance et donc, de vos professeurs, étant engagée) et un élève sur liste d'attente prendra automatiquement sa place. Tous les élèves doivent être prêts à rentrer en cours à l'heure et doivent être habillés.

**Pour information les toilettes ne sont pas un lieu de jeux et ne pas oublier de fermer la lumière ainsi que le robinet d'eau. Le portable est toléré en cours mais éteint**

**Les horaires ont été étudiés afin d'avoir l'heure complète de cours**

**Tout comportement "déplacé", physique ou verbal de la part d'un élève ou d'un parent envers un professeur, un autre élève ou un des bénévoles sera un motif de renvoi, ainsi que le non respect du port des chaussures qui ont été demandé exclusivement pour les cours.**

L'élève étant responsable de ses affaires, Fanny Dance décline toute responsabilité en cas d'oubli ou de vol.

Une autorisation écrite doit être donnée si l'élève peut répartir seul après son cours avec le nom de la personne prenant l'élève.

*\* Les cours seront maintenus à partir de 10 élèves inscrits. (si moins de 10 élèves cours sera annulé et remplacé par un autre cours)*

*\* Cette saison est établie sur 10 mois, nous suivons le calendrier scolaire (il n'y a donc pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés).*

*\* Tarifs applicables uniquement pour les personnes d'un même foyer.*

*\* L'heure non utilisée par l'élève ne peut être récupérée par un autre membre de la même famille.*

*Le règlement mensuel n'est simplement qu'une facilité de paiement, il est interdit de donner un chèque par mois. Pour les gens qui veulent régler en espèce tous les mois, ils doivent impérativement donner à l'inscription un chèque de caution de l'équivalent de l'année. Celui-ci vous sera redonné en juin.*

*Si fermeture de l'école en cas exceptionnel, les cours seront maintenus sur internet.*

*Pour les règlements en espèces si le 20 du mois la somme n'a pas été donnée, elle sera majorée de 10%.*

*Si à la fin de la saison le règlement en espèce n'a pas été payé entièrement, le chèque de caution sera encaissé, (la majoration sera effectuée sur chaque mois non payé, nous calculerons vos impayés et nous vous retournerons la différence).*

### **REGLEMENT OBLIGATOIRE A SIGNER**

**Nom Prénom :** .....

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du règlement et en accepte les conditions.

Toute saison de danse ou autre commencée chez Dance & Co Fanny Dance sera due de septembre 2022 à juin 2023, que ce soit en chèques ou en espèces. Aucun remboursement ne sera effectué après votre engagement. Nous ne vous obligeons pas à prendre un abonnement à l'année, car nous vous rappelons qu'il n'y aura aucun remboursement, si vous n'êtes pas sûre de terminer la saison nous vous conseillons de prendre une carte de 10 ou 20 cours ou de payer à la séance.

Le fait de ne pas suivre les cours en visio n'est pas un motif de remboursement :

cela s'applique à tous les cours proposé par Fanny Dance, Pole Dance inclus.

S'il ne vient pas régulièrement, ce n'est pas parce que la saison a été réglée que l'élève fera obligatoirement le spectacle.

En cas de problème, tous les frais et démarches engagés seront à la charge de l'élève.

Signature précédée de la date et de la mention lu et approuvé

mail : fannydance76@yahoo.fr

### **REGLEMENT OBLIGATOIRE A SIGNER**

**Nom Prénom :** .....

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du règlement et en accepte les conditions.

Toute saison de danse ou autre commencée chez Dance & Co Fanny Dance sera due de septembre 2022 à juin 2023, que ce soit en chèques ou en espèces. Aucun remboursement ne sera effectué après votre engagement.

Nous ne vous obligeons pas à prendre un abonnement à l'année, car nous vous rappelons qu'il n'y aura aucun remboursement, si vous n'êtes pas sûre de terminer la saison nous vous conseillons de prendre une carte de 10 ou 20 cours ou de payer à la séance.

Le fait de ne pas suivre les cours en visio n'est pas un motif de remboursement :

cela s'applique à tous les cours proposé par Fanny Dance, Pole Dance inclus.

S'il ne vient pas régulièrement, ce n'est pas parce que la saison a été réglée que l'élève fera obligatoirement le spectacle.

En cas de problème, tous les frais et démarches engagés seront à la charge de l'élève.

Signature précédée de la date et de la mention lu et approuvé



